

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 0000002 / AMI / MINMIDT / SG / CT1 / DAG
DU POUR LE RECRUTEMENT D'UNE STRUCTURE COMPETENTE DISPOSANT
DES CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES OPERATIONNELLES EN VUE DE LA
REALISATION DES OPERATIONS DE DECONSTRUCTION, DE DEMANTELEMENT, DE
DEPOLLUTION, DE DECONTAMINATION ET DE RECUPERATION DE LA FERRAILLE SUR LE
SITE DE L'EX CELLUCAM A EDEA

01. Objet de la sollicitation

Sur Hautes Instructions du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, par sa correspondance N°B70/d-34/SG/PM du 03 août 2020, le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique lance un appel à manifestation d'intérêt pour la préqualification d'une ou de plusieurs structures compétentes disposant des capacités techniques et financières opérationnelles en vue de la réalisation des opérations de déconstruction, de démantèlement, de dépollution, de décontamination et de récupération de la ferraille sur le site de l'ex CELLUCAM à Edéa.

02. Nature de la prestation

02.1 Objectif global

L'objectif global à terme est de recruter une structure compétente disposant des capacités techniques et financières opérationnelles, qui va réaliser les opérations de déconstruction, de démantèlement, de dépollution, de décontamination et de récupération de la ferraille sur le site de l'ex CELLUCAM.

02.2 Objectifs spécifiques

De façon spécifique, les prestations suivantes seront réalisées par la structure qui sera définitivement retenue :

❖ **Travaux de démantèlement et déconstruction**

Les prestations à réaliser concernent le recensement et l'évaluation chiffrée d'actifs à démanteler sur le site, mais aussi d'effectuer une collecte et une analyse de toutes les informations et données nécessaires (topographiques, hydrologiques, géotechniques, etc.) en vue de proposer un plan de démantèlement qui intègre toutes les solutions techniques.

Les prestations à exécuter se déclinent à ce titre comme suit :

- études préliminaires (diagnostic de la situation actuelle, évaluation des actifs résiduels commercialisables à démanteler) ;
- élaboration du plan de démantèlement (programme prioritaire d'intervention et évaluation chiffrée des coûts des travaux de démantèlement) ;
- élaboration d'un chronogramme et du plan d'action d'exécution des travaux de démantèlement et de déconstruction.

❖ **Travaux de dépollution et de décontamination**

Les prestations à exécuter se déclinent comme suit :

- études de pollution et de contamination (Etats des lieux, identification des contaminants (produits chimiques) et des contaminés (sol, eau, matériaux) et évaluation du niveau de pollution et de contamination ;

- élaboration des plans de dépollution et de décontamination (programme prioritaire d'intervention et évaluation chiffrée des coûts y afférents ;
- élaboration du chronogramme et du plan d'action et exécution des travaux y afférents ;
- élaboration des termes de référence et réalisation des études d'Impact Environnemental.

❖ **Travaux de récupération de la ferraille**

- recensement et évaluation quantitative et qualitative de l'ensemble des déchets métalliques issus du démantèlement et la déconstruction des installations du site;
- élaborer un plan d'enlèvement et de valorisation de l'ensemble de la ferraille ;
- faire une proposition financière globale de reversement au Trésor Public d'une partie du produit issu de la valorisation de la ferraille récupérée, après prise en compte du coût global des opérations de déconstruction, de démantèlement, de dépollution et de décontamination du site ;

03. Composition et présentation du dossier de manifestation d'intérêt

Les candidats à l'appel à manifestation d'intérêt devront produire un dossier en trois (03) volumes :

05.1. Volume 1 : Dossier administratif

Le volume 1 comprendra les documents administratifs certifiés conformes datant de moins de (03) mois et valables pour l'exercice en cours. Il s'agit de :

- ❖ la lettre de motivation dûment signée du candidat ;
- ❖ la copie de l'attestation de non redevance en cours de validité certifiée par le service émetteur et la carte de contribuable ;
- ❖ l'attestation de non faillite délivrée par le greffe du tribunal de première instance du domicile ;
- ❖ l'attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'ARMP ;
- ❖ le plan de localisation des bureaux du siège et des sites d'exploitation.

05.2. Volume 2: Dossier technique

Le dossier technique devra comprendre :

a) Pour le démantèlement et la déconstruction :

- ❖ la liste des personnels clés possédant les capacités techniques et scientifiques avérées dans le domaine ;
- ❖ les documents justificatifs de l'expérience du candidat dans le démantèlement et la déconstruction des usines ou structures similaires (bâtiments métalliques ou autres infrastructures de même envergure) ;
- ❖ des équipements techniques nécessaires pour la réalisation des opérations de démantèlement et de déconstruction ;

b) Pour la dépollution et la décontamination :

- ❖ la liste des personnels clés possédant les capacités techniques et scientifiques avérées dans le domaine la dépollution et la décontamination ;
- ❖ les documents justificatifs de l'expérience du candidat dans la dépollution et la décontamination des sites industriels ou autres structures similaires ;
- ❖ des équipements techniques nécessaires à utiliser pour les opérations de dépollution et de décontamination.

c) Pour la récupération et la valorisation



- ❖ la liste des personnels clés possédant les capacités techniques et scientifiques avérées dans le domaine de la récupération et de la transformation de la ferraille ;
- ❖ les documents justificatifs de l'expérience du candidat dans la récupération et la transformation de la ferraille ;
- ❖ les références du site choisi pour la transformation de la ferraille ainsi que ses capacités opérationnelles ;
- ❖ des équipements techniques propres dans la récupération, la transformation et la gestion de la ferraille et des déchets métalliques (acier, fonte, bronze etc.) ;

05.3. Volume 3 : capacités financière

Le volume 3 comprend les pièces suivantes :

- ❖ une attestation de capacité financière d'au moins un milliard (1 000 000 000) de francs CFA délivrée, par une banque de premier ordre ;
- ❖ une caution bancaire d'un montant de trois cents millions (300 000 000) de francs CFA immédiatement libérable pour les candidats non retenus, ou libérable au terme de l'ensemble des opérations après réception définitive du site dépollué ;

En outre, le candidat :

- ❖ accordera une attention particulière aux études, à l'élaboration des plans suscités ;
- ❖ examinera tous les paramètres essentiels susceptibles d'avoir une incidence sur la réhabilitation du site à long terme;
- ❖ présentera l'organigramme complet de la structure, la liste du personnel fixe qualifié, ses références.

Pour être validé, chaque élément requis pour la composition des dossiers devra être justifié par des documents probants authentiques, clairs et lisibles.

6. Grille d'évaluation

N°	Nature	Nombre de points
1.	Dossier Administratif	05 points
2.	Dossier attestant des capacités techniques opérationnelles	50 points
3.	Dossier attestant des capacités financières opérationnelles	45 points

Seuls les candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note totale d'au moins égale à quatre-vingt (80) points sur cent (100) seront pré-qualifiés pour présenter à l'Etat un dossier technique détaillé conformément aux termes de références qui seront mis à leur disposition.

04. Dépôt de dossier

Les dossiers de candidature, rédigés en langue française ou anglaise et tirés en six (06) exemplaires dont un original et cinq copies marquées, devront être déposés au Secrétariat Technique de la Commission Spéciale Service des Marchés du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique, Immeuble Rose, Portes 138 ou 116, au plus tard le 18 NOV 2020 à 10 heures et devront porter la mention :

« AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 000000/AMI/MINMIDT/SG/ CT1/DAG/ DU 09 OCT 2020 POUR LE RECRUTEMENT D'UNE STRUCTURE COMPETENTE DISPOSANT DES CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES OPERATIONNELLES EN VUE DE LA REALISATION DES OPERATIONS DE DECONSTRUCTION,

DE DEMANTELEMENT, DE DEPOLLUTION, DE DECONTAMINATION ET DE RECUPERATION DE LA FERRAILLE SUR LE SITE DE L'EX CELLUCAM A EDEA.»

05. Acquisition des documents définitifs en cas de pré-qualification

A l'issue de la phase de pré-qualification, les candidats retenus seront invités à retirer les documents relatifs à la prestation auprès du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique, Secrétariat Technique de la Commission Spéciale Service des Marchés Publics, Immeuble Rose, Porte 138 ou 149 116.

06. Délai de réception des dossiers d'Avis à Manifestation d'Intérêt

Les dossiers complets doivent être déposés auprès du Secrétariat Technique de la Commission Spéciale, Service des Marchés Publics du MINMIDT, Immeuble Rose, Portes 138 ou 116. Tel. : 222 22 23 91. Au plus tard le 13 novembre 2020.

07. Ouverture des plis


L'ouverture des offres aura lieu le 16 NOV 2020 à 12 h dans la salle de session de la Commission de Passation des Marchés du MINMIDT. Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés peuvent assister à ladite séance d'ouverture.

08. Publication des résultats

Les résultats seront publiés par voie de communiqué officiel.

09. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires, et les procédures relatives à la visite du site peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Technique de la Commission Spéciale, Service des Marchés Publics du MINMIDT, Immeuble Rose, Portes 138 ou 116. Tel. : 222 22 23 91.



LE MINISTRE
THE MINISTER

Samuel Podo Ndoké

